DEPARTEMENT DE PARIS

Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé
Mission de prévention des toxicomanies

2012 DASES 610 G : Subventions et conventions (22.000 euros) avec l'association Fédération Addiction (11e) et à l'association Ecole des Parents et des éducateurs d'Ile-de-France (11e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Deux associations, l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France (EPE-IdF) et l'Association Fédération Addiction sollicitent respectivement une subvention pour deux projets complémentaires.

Le projet d'animation et de médiatisation de conférences-débats en direction du grand public qui vous est présenté est en phase avec une préoccupation contemporaine que l'on pourrait résumer par la formule suivante : comment grandir dans un environnement qui favorise de plus en plus le développement des comportements addictifs?

Dans une société qui change et qui doit repenser ses modèles éducatifs, comment aider les parents, les interlocuteurs des enfants et des adolescents, à se positionner? Pour contribuer à répondre à ces interrogations deux associations soumettent ce projet, en tant qu'elles sont compétentes : pour l'une, EPE-IdF, dans le soutien à la parentalité et la guidance ; pour l'autre, la Fédération Addiction, dans le domaine de la prévention et du soin en addictologie.

Qu'il s'agisse de nouvelles pratiques de consommation de produits psycho-actifs notamment lors des « premières fêtes » chez les jeunes ou de l'utilisation excessive d'Internet, de jeux vidéo et d' «écrans » en tout genre qui peuvent entraîner à des conduites à risques, et parfois mener à l'addiction ou encore à la cyberdépendance, les parents, l'entourage, les adultes de référence se trouvent la plupart du temps déconcertés et démunis quant au positionnement éducatif à adopter au quotidien.

Pour les accompagner dans une réflexion sur les postures éducatives les plus adaptées, le présent projet propose deux axes complémentaires qui seront portés, pour le premier, par l'EPE-IdF, et pour le second, par la Fédération Addiction :
- l'organisation et l'animation d'un cycle de conférences-débats dans les arrondissements parisiens sur des thèmes de préoccupation majeure, dont celui de l'Internet et des jeux vidéo et des risques liés aux abus d'utilisation mais également, celui des « premières fêtes » chez les adolescents.
- la production et la diffusion de films sur le thème des premières fêtes avec des interventions pluridisciplinaires d'experts et des conseils pratiques. Ces supports vidéo sont édités en DVD et diffusés lors de formation pour les relais de prévention et aussi mis en ligne sur certains sites dont paris.fr.

Ce projet vise en effet à utiliser un mode de communication avec le public dépassant les seuls professionnels habituels en englobant parents et interlocuteurs de première ligne des jeunes.

Une fiche technique détaillée pour chacune des deux associations est jointe en annexe.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet d'animation et de médiatisation de conférences-débats en direction du grand public, je vous propose d'attribuer à chacune de ces deux associations, dans le cadre de conventions annuelles, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2012, pour un montant total de 22.000 euros qui se répartit comme suit :

- 12.000 euros à l'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France.
- 10.000 euros à la Fédération Addiction

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Général

2012 DASES 610 G : Subventions et conventions (22.000 euros) avec l'association Fédération Addiction (11e) et à l'association Ecole des Parents et des éducateurs d'Ile-de-France (11e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose d'attribuer à l'association « Fédération Addiction » et à l'association Ecole des Parents et des éducateurs d'Ile-de-France, une subvention de fonctionnement au titre de 2012 dans un cadre conventionnel.

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1: M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Fédération Addiction (simpa - astre 46621) (dossier 2012_06917), 9, rue Bluets (11e) fixant à 10.000 euros le montant de la subvention à cette association au titre de l'exercice 2012.

Article 2 : M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer une convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association École des parents et des éducateurs d'Île-de-France (EPE-IdF) (D00551) (Simpa 19633) (Dossier 2012_06891), 5 impasse Bon Secours (11e) fixant à 12.000 euros le montant de la subvention à cette association au titre de l'exercice 2012.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, rubrique 426, nature 6574, ligne DF 34003 du budget de fonctionnement 2012 du département de Paris et des exercices ultérieurs sous réserve de la décision de financement.